

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18 h 07, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire de DELLE, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRÉRY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Christian RAYOT, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernadette BOVE **membre suppléante**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann, EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Christian GAILLARD et Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 février 2026	Le 25 février 2026	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2026-02-11 SPL Agence Economique Régionale Bourgogne Franche-Comté – Rapport annuel pour l'année 2024

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2018-02-15 du 08 mars 2018 relative à l'entrée de la Collectivité dans le capital de l'Agence Économique Régionale Bourgogne-Franche-Comté,

Préambule

L'Agence Economique Régionale Bourgogne-Franche-Comté, dans laquelle la Communauté de communes du Sud Territoire détient une action, est issue du rapprochement en 2017 de l'ARDIE Bourgogne et de la SPL ARD Franche-Comté.

Cette SPL est au service du développement économique de la Région BFC. Elle a pour mission d'assurer le maintien et le développement de l'activité économique et de l'emploi, d'accompagner les projets d'innovation et de transition écologique et de promouvoir l'attractivité économique de la Région en accompagnant les différents territoires dans leur politique de développement économique.

Grâce à son ancrage territorial, l'Agence compte en 2024, aux côtés de la Région, 85 EPCI actionnaires (entrée en 2024 de deux nouveaux EPCI), sur les 113 de Bourgogne-Franche-Comté.

La Communauté de communes du Sud Territoire est représentée au sein de l'Assemblée Spéciale par Monsieur RAYOT.

1. Gouvernance de la SPL

Président	Jean-Claude LAGRANGE
Vice-Présidents	Arnaud MARTHEY Didier KLEIN
Directrice générale	Martine ABRAHAMSE-PLEUX

Le Conseil d'Administration est composé de 18 administrateurs :

11 administrateurs pour le Conseil Régional, 7 administrateurs pour les EPCI.

Sont présents également 12 membres associés censeurs du monde économique (6 partenaires et 6 industriels).

L'Assemblée Spéciale, organe d'informations, d'échanges et de préconisations est composée de 85 élus issus des EPCI actionnaires.

Le Comité de Contrôle Analogue, issu des services du Conseil régional et des services des EPCI, est composé de 89 membres et est présidé par Olivier RITZ

L'Instance Économique Régionale composée de 72 membres a un rôle de relais des actions de l'Agence. Elle est force de proposition et de cohésion avec le monde économique.

En 2024, 18 réunions de gouvernance ont été organisées :

- 4 conseils d'administration + 1 Conseil d'Administration Extraordinaire ;
- 4 Assemblées Spéciales ;
- 4 Comités de Contrôle Analogue ;
- 4 Instances Économiques Régionales ;
- 1 Assemblée Générale Ordinaire.

2. Situation financière de la SPL

Capital social	1 000 000,00 €
Chiffre d'affaires 2024	4 467 424,16 €
Chiffre d'affaires par activités	Marché 2024 Région = 4 148 239,00 € HT
	EPCI 2024 = 318 518,49 € HT
Bénéfice de l'exercice 2024	141 245,16 €

3. Synthèse de l'activité de la SPL

5 pôles métiers avec :

- Pôle Développement et Prospection ;
- Pôle innovation et Recherche ;
- Pôle Transition Énergétique et Économie Durable ;
- Pôle Intelligence Économique et Territoriale ;
- Pôle Promotion et Attractivité.

1 Pôle ressources

Prospection : le pôle développement et prospection a mené un travail d'ingénierie de projets avec 567 projets d'entreprise en portefeuille à fin décembre 2024, 47 % de projets exogènes. 64 projets d'entreprises ont abouti et 1 333 emplois ont été créés ou maintenus.

Dans ce cadre-là, 1 168 rendez-vous ont été effectués dont 753 rendez-vous par les chefs de projets. La prospection représente une partie centrale de l'activité de l'A.E.R BFC. Soutenue par plusieurs partenaires, l'Agence a de nouveau effectué plusieurs missions à dimension internationale en 2024. Grâce à ses compétences digitales et aux rencontres réalisées lors de salons ou missions ciblées, l'A.E.R dispose de moyens complets pour une prospection efficace.

Salons en France : elle a participé à 19 salons et événements en France dont 3 sur l'hydrogène, 1 sur la logistique, 1 sur l'alimentation, 2 sur le luxe, 5 sur la thématique santé, 1 sur le numérique et 1 sur l'aéronautique et 5 autres sur des thématiques diverses.

Prospection à l'étranger : elle a participé également à 13 événements à l'international (Belgique, Allemagne, Espagne, Finlande, Japon, Suisse, États-Unis).

Promotion de l'attractivité résidentielle de la région et des territoires : avec la réalisation de 10 nouvelles brochures venant compléter les 12 brochures de promotion et d'accueil.

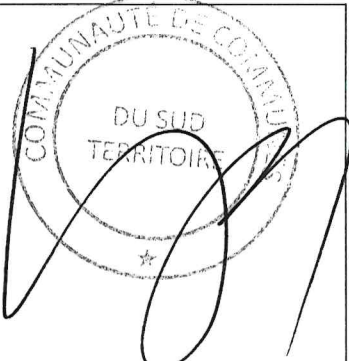
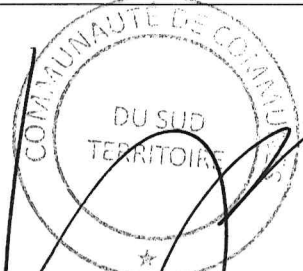
Innovation et transition écologique : le pôle Innovation et Transition écologique de l'AER Bourgogne-Franche-Comté a renforcé, en 2024, l'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'innovation et de transformation durable. Il a animé l'écosystème régional de l'innovation à travers des événements structurants, dont « *Créer Demain* », et des dispositifs d'appui comme « *Presta'INNO* ». L'agence a également soutenu les entreprises dans leurs démarches de transition énergétique et d'éco-conception, contribuant ainsi à la compétitivité et à la durabilité du tissu économique régional.

Intelligence économique et territoriale : au cours de l'année 2024, l'AER Bourgogne-Franche-Comté a renforcé son rôle d'observatoire des dynamiques économiques régionales grâce à Décidata, une plateforme en ligne réunissant plus de 600 indicateurs dédiés à l'analyse des relations entre économie, emploi et formation. L'année a été marquée par la publication de près de 700 contenus à portée régionale et territoriale.

Par ailleurs, l'Observatoire régional du foncier économique (OFER BFC) poursuit la collecte, l'analyse et la valorisation des données géographiques relatives aux sites économiques de Bourgogne-Franche-Comté, au service de l'attractivité et de la promotion économique du territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prendre acte du présent rapport d'activités 2024 de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>  
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>MERCREDI 11 MARS 2026</p>
<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	